

CAP Locales de Liste d'aptitude de C en B Tableaux d'avancement à CP, C1, AAP1, AAP2

Les CAP locales se sont tenues les 18 (pour les B) et 19 mars (pour les C) pour l'établissement de la liste d'aptitude de C en B et les tableaux d'avancement à Contrôleur 1^{ère} Classe, Contrôleur principal, AAP 2 et AAP 1.

Liste d'aptitude de C en B

- ↪ Statutaires : peuvent être nommés contrôleurs du Trésor 2^{ème} classe, après inscription sur une liste d'aptitude, « les fonctionnaires de catégorie C qui, au 31 décembre de l'année de leur nomination, justifient à cette date d'au moins 15 années de services effectifs accomplis en tant que titulaire. » Cette année, ces conditions seront calculées à titre exceptionnel au 31 août 2010 afin que les agents nommés puissent bénéficier du reclassement lors de la mise en place du Nouvel Espace Statutaire (NES).
- ↪ Jurisprudentielles : ne pas avoir bénéficié de changement de corps par liste d'aptitude depuis moins de 10 ans, pouvoir dérouler une carrière de contrôleur, se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste à l'intérieur du département, et avoir au moins la note de référence en 2007, 2008 et 2009.

La CGT est opposée au principe de la liste d'aptitude qui ne récompense qu'une infime partie des agents remplissant les conditions statutaires pour passer dans le corps de contrôleur. Les élus ne sont pas intervenus pendant l'établissement du classement. Cependant, cette année, certaines règles ont changé sans que vos représentants du personnel en soient informés en amont. En effet, jusqu'à présent, les agents choisis l'étaient parmi le « vivier ». Or là, 2 collègues ont été sélectionnés parmi les non proposés 2009. Sans bien sûr remettre en cause la valeur professionnelle de ces 2 agents, il est assez injuste pour les collègues du vivier de ne plus être prioritaires !!! Pour M. ROTHÉ, nouveau directeur du pôle transverse, le vivier n'a plus trop de valeur car les agents y sont trop nombreux !

Le classement retenu est le suivant :

Cl	Prénom/Nom	Poste/Service
1	Patricia ISOLA	RF Antony
2	Dominique PAJOT	RM Puteaux
3	Annick SAVARZEIX	DDFiP Compta
4	Laurence ADELLE	TP Clamart
5	Fabienne BERNARD	RM Meudon
6	Dominique SIMON	RM Sceaux
7	Patricia CAVEDONI	TP Nanterre
8	Valérie BULLOT	TP Courbevoie
9	Odile WALTER	SIP Sèvres
10	Catherine DAUBIN	TP Sceaux

Le ratio alloué par la DGFIP cette année est de 8,2. La CAP a donc classé 10 collègues dont la 1^{ère}, classée l'année dernière mais non nommée faute d'emplois disponibles.

Les promus en CAP Centrale seront nommés exceptionnellement avec la mise en place du nouvel espace statutaire (NES) du B le 31 août prochain.

Les élus CGT félicitent les futurs promus du département mais compte tenu de l'arbitraire de cette sélection et du faible nombre d'élus par rapport aux postulants (10/72), la CGT revendique la mise en place d'un véritable examen professionnel qui offrira donc les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents qui font cruellement défaut aux critères hyper sélectifs de la liste d'aptitude.

Les élus CGT ont donc voté contre cette liste d'aptitude sans remettre, bien sûr, en cause la valeur professionnelle des collègues prochainement promus.

Tableau d'avancement à Contrôleur Principal

La CAP Locale a également élaboré le Tableau d'avancement à Contrôleur Principal qui sera soumis à la CAP Centrale au mois de juin prochain. Les nominations se feront à titre exceptionnel le 31 août prochain sous réserve de la prise de fonction en vue de la mise en place du NES. Les conditions statutaires sont les suivantes : être C1 - 4ème échelon.

Les critères de sélection sont donc :

- ↪ le classement des 58 ans et plus
- ↪ Les collègues classés l'an dernier mais non promus
- ↪ Le classement dans l'ordre décroissant des échelons
- ↪ Les notations à l'intérieur de l'échelon (cumul des 3 dernières notes)

Le tableau établi est le suivant :

Cl	Prénom - Nom	Affectation
1	Jocelyne DUCLUZEAUD	TP Malakoff
2	Yvelise FRUTOSO	DDFiP - Domaines
3	Jacques PLASSART	DDFiP - Redevance
4	Jean-Louis MONDY	TP Amendes
5	Serge OLIVARI	Paierie Départementale
6	Emmanuel OVERLI	RM Rueil Malmaison
7	Martine MOESCH	RM Meudon
8	Daniel KOTULAK	DDFiP - DIT
9	Danielle HARKAS	RM Asnières
10	Isabelle PROTHAIS	DDFiP - Formation
11	Laurence MOUSSION	DDFiP - RH
12	Maryline HEBERT	DDFiP - RPDA
13	Raymonde PECRIAUX	RM Issy
14	Christine BONHOMME	RM Nanterre
15	Sylviane FINA	RM Asnières
16	Philippe RAFFIER	SIP Sèvres
17	Jean-Louis TALBOT	TP Chatillon
18	Thérèse CASTELIN	SIP Issy les Moulineaux
19	Régine POLGE	DDFiP - Dep personnel
20	Françoise RELAVE	TP Clamart
21	Evelyne PEREZ	DDFiP - Domaines

41 collègues avaient vocation (contrôleurs 1ère classe - 4ème échelon). Le ratio pour le département est de 19,54. La CAP a donc classé 21 collègues.

La CGT, comme pour le tableau à C1 a fait une proposition alternative basée uniquement sur l'ancienneté, ce qui a été refusé par la Direction. En effet, on constate que des **agents, sans démeriter dans leur travail, se retrouvent primés par des collègues mieux notés**. Le système de notation étant ce qu'il est, ces collègues se retrouvent de fait pénalisés. La CGT propose aussi que les agents âgés de 58 ans et plus aient un système de promotion automatique en ne faisant pas partie du ratio départemental plutôt que de les classer en priorité sur ces tableaux.

Les élus CGT ont voté contre le classement proposé, non pas bien entendu contre les collègues classés car ils le méritent amplement mais le système antérieur, bien qu'imparfait, garantissait une certaine équité et n'ajoutait pas d'arbitraire dans un déroulement de carrière déjà bien semé d'embûches.

Tableau d'avancement à Contrôleur 1ère classe

Pour l'établissement du tableau à Contrôleur 1ère Classe, les critères de sélection étaient les mêmes que pour celui à Contrôleur Principal.

32 collègues avaient vocation (contrôleurs 2ème classe 7ème échelon depuis au moins 2 ans). Le ratio pour le département est de 9,22. La CAP a donc classé 11 collègues.

Clf	Prénom - Nom	Affectation
1	Philippe SCHESTOPOL	DDFiP - DIT
2	Alain CORLET	RM Nanterre
3	Chantal VESSIERE	TP Gennevilliers
4	Catherine BORSOTTI	TP Sceaux
5	Sandrine PERARD	DDFiP - DSF
6	Catherine KOPPE	DDFiP - Aff éco
7	David DUMAS	RM Clichy
8	Chantal LEE	TP Amendes
9	Samuel FAREY	RM Neuilly
10	Armelle GELARD	TP Boulogne
11	Laurent GODEFROY	TP OPDHLM

Les collègues seront nommés le 1er janvier 2010 à titre rétroactif.

Les élus CGT ont voté contre pour les mêmes raisons que celles indiquées précédemment pour l'avancement à Contrôleur Principal.

Tableau d'avancement à Agent Administratif Principal 1ère classe

Pour l'établissement du tableau à AAP1, les règles statutaires étaient les suivantes : AAP2- 6ème échelon depuis au moins 2 ans, 5 ans de services dans le grade d'AAP2 ou ARP2. Les critères de sélection sont les mêmes que pour l'avancement à Contrôleur Principal.

20 collègues avaient vocation. Le ratio pour le département est de 9,22. La CAP a donc classé 11 collègues.

La CAP n'a pas retenu un dossier pour le motif que cet agent avait eu la note d'alerte en 2009. La CGT a demandé à ce qu'il soit retenu, la Direction a refusé !

Les collègues seront nommés le 1er janvier 2010 à titre rétroactif.

Les élus CGT ont voté contre pour les mêmes raisons que celles indiquées précédemment pour l'avancement à Contrôleur Principal.

Clf	Prénom-Nom	Affectation
1	Daniel NIZOU	ERD
2	Sophie PEGORIER	DDFiP—Dep pers
3	Annie AMAND	SIP Neuilly
4	Odile MACHET	TP Courbevoie
5	André RIX	RM Antony
6	Martine NGANSOP	DDFiP - DSF
7	Nicolas DELIOUX	ERD
8	Denis BRETAUD	DDFiP - DI

Tableau d'avancement à Agent Administratif Principal 2ème classe

Clf	Prénom - Nom	Affectation
1	Pascal ROUSSELAT	RM Courbevoie
2	Chantal CHAPPE	RM Neuilly
3	Michel HELIOT	Paierie Dale
4	Abderrazak BOUHADJER	RM Issy
5	Véronique COYRAULT	DDFiP
6	Nathalie HIBOU	RM Boulogne
7	Marie-Noëlle CURTON	TP Bagneux
8	Gilles MARGHERITI	SIP Neuilly
9	Olivier GUIGON	DDFiP - DI
10	Nadine OLLIVIER	ERD
11	Touria SASSENE	TP Nanterre
12	Stéphane ROY	SIP Suresnes

Pour l'établissement du tableau à AAP2, les règles statutaires étaient les suivantes : AA1 - 5ème échelon, 6 ans de services dans le grade d'AA1 ou AR. Les critères de sélection sont les mêmes que pour l'avancement à Contrôleur Principal.

19 collègues avaient vocation. Le ratio pour le département est de 10,57. La CAP a donc classé 12 collègues.

Les collègues seront nommés le 1er janvier 2010 à titre rétroactif.

Les élus CGT ont voté contre pour les mêmes raisons que celles indiquées précédemment pour l'avancement à Contrôleur Principal.

Questions diverses

↳ **Choix du module horaire pour les Équipiers de renfort** La CGT avait demandé lors d'une réunion informelle pour quelle raison les équipiers de renfort n'avaient pas pu opter pour le choix du module horaire. En effet, ces agents sont rattachés à la Direction, service de fait fusionné et donc auraient du être concernés par ce choix. La Direction, à cette occasion, nous avait répondu qu'elle allait se renseigner.

Ainsi, à cette CAP, les élus CGT ont donc naturellement posé la question à nouveau : le renseignement n'était toujours pas connu !!! Si ce type de question met autant de temps à obtenir une réponse, on peut émettre des réserves quant à la suite des opérations de la fusion des statuts !!!

↳ **Campagne notation 2010** La CGT s'est étonnée que la campagne notation ait démarré cette année sans réunions d'harmonisation entre les notateurs de 1er degré et la Direction, ce qui semblait causer quelques remous dans les postes et services.

M. ROTHÉ nous a expliqué qu'il fallait aller vite (la notation du 1er degré doit être terminée au 26/03). Ainsi, après une conférence téléphonique et une note de cadrage, la Direction a procédé à une répartition proportionnelle par unité et ligne/ligne. Le Directeur a également insisté auprès des notateurs pour qu'ils n'hésitent pas à utiliser les notes négatives si l'agent sert mal à condition qu'il ait été informé au cours de l'année.

Pour le Directeur, cette façon de faire a l'avantage d'être un gain de temps, d'équité et d'efficacité. Nous avons été contents de l'apprendre mais ça ne semble pas avoir été perçu de cette façon dans les unités de travail !!!

Il n'en reste pas moins vrai que le système de notation est un système qui pénalise les agents dont la grande majorité sont méritants mais dont seuls 20% sont bonifiés à 3 mois !!!

**LES ELUS CGT SONT A VOTRE DISPOSITION POUR VOUS AIDER
A FAIRE UN RECOURS LE CAS ECHEANT**

Les élus CGT

Philippe KERGOAT - Jacqueline JOLLY - Carole LAFON - Régine JULLIOT-VEYRIERE
Liliane RICHARD - Sophie CHARTROU - Franck RICHAGNEUX - Eric RIOU



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT !
Alors, je me syndique ...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor

Signature :



**A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la
TG**